
EXCLUSIF—LE:LECOF:FINANCE-MARCHES:BANQUE-ASSURANCES

: LESECHOS.FR

Assurance : le groupe **VYV** redistribue une partie de ses bénéfices à ses adhérents

Le groupe mutualiste enregistre une forte progression de son bénéfice net, à 238 millions d'euros. Une performance qui permet des redistributions inédites aux adhérents des mutuelles fondatrices, Harmonie Mutuelle et MGEN.

Des résultats solides... en partie redistribués aux assurés. Le groupe **VYV** - qui regroupe les marques Harmonie Mutuelle et MGEN - a enregistré en 2024 une nette progression de ses bénéfices. Le résultat net du groupe mutualiste, qui protège 10,6 millions de personnes, a atteint 238 millions d'euros, contre 179 millions l'année précédente, soit une hausse de près de 33 %.

Le chiffre d'affaires croît lui aussi. A 11,2 milliards d'euros, la hausse de 7,1 % par rapport à 2023 s'explique à parts quasi égales par des augmentations de tarifs et le développement de nouvelles activités. « Du côté de la MGEN, l'international et le collectif se sont bien développés », explique aux « Echos » Delphine Maisonneuve, directrice générale du groupe.

Méga contrat collectif

Et la tendance devrait se poursuivre. « Des victoires sur des appels d'offres particulièrement importants pour le groupe devraient produire par la suite des effets sur le chiffre d'affaires », explique la dirigeante. La MGEN, en partenariat avec CNP Assurances, a effectivement officiellement remporté, cette année, le contrat de la couverture santé de l'Education nationale, couvrant au total près de 3 millions de personnes. Il s'agit du plus grand contrat collectif de France.

Lire aussi :

DECRYPTAGE - Mutuelles des fonctionnaires : comment la MGEN a décroché le contrat de l'Education nationale

<https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/mutuelles-des-fonctionnaires-comment-la-mgen-a-decroche-le-contrat-de-leducation-nationale-2155180>

Comment MGEN compte utiliser les données de santé de ses assurés au profit de la prévention

<https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/comment-mgen-compte-utiliser-les-donnees-santes-de-ses-assures-au-profit-de-la-prevention-2162155>

Dans le détail, **VYV** enregistre une progression de son activité sur ses deux métiers cœur : la santé (+8 %) et la prévoyance (+6 %). Les équilibres techniques s'améliorent « dans un contexte de retour à la normale de la sinistralité après plus de deux années de forte inflation médicale », explique le groupe.

L'activité est, par ailleurs, stable en épargne. « C'est un enjeu majeur pour le groupe. Nous sommes encore en devenir en épargne, mais la stabilité de notre activité devrait nous permettre de rebondir », détaille Delphine Maisonneuve. Les activités assurantielles - qui enregistrent un résultat net de 264 millions d'euros - portent le bénéfice net du groupe.

Redistribution aux adhérents

La situation est plus compliquée hors assurance, notamment sur l'offre de soins et d'accompagnement opérée au sein de VYV3. Si le chiffre d'affaires progresse de 5,5 % à 2,7 milliards d'euros, le groupe enregistre 6 millions d'euros de pertes sur cette branche. Certains secteurs, comme celui des Ehpad, sont particulièrement touchés, avec 14 millions d'euros de déficit. « Comme tout le marché, l'activité a été fortement affectée par des problématiques d'inflation de l'énergie ou de l'alimentation notamment », souligne Delphine Maisonneuve.

Lire aussi :

DECRYPTAGE - Médicaments, hôpital, arrêts maladie : le coup de pression des assureurs pour freiner les dépenses

<https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/medicaments-hopital-arrets-maladie-le-coup-de-pression-des-assureurs-pour-freiner-les-depenses-2162045>

INTERVIEW - Les mutuelles veulent serrer la vis sur les remboursements de lunettes et d'audioprothèses

<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/les-mutuelles-veulent-serrer-la-vis-sur-les-remboursements-de-lunettes-et-daudio-protheses-2159608>

Malgré ces difficultés, les résultats du groupe permettent aux deux mutuelles fondatrices du groupe « de réaliser des actions de redistribution envers les adhérents ». Harmonie Mutuelle prévoit ainsi de reverser un total de 84 millions d'euros. Dès juin 2025, 40 millions d'euros seront versés directement aux adhérents particuliers éligibles. Plus d'un million de personnes devraient ainsi recevoir un virement bancaire de 44 euros au titre du « dividende éco-santé », un mécanisme activé pour la première fois par la mutuelle.

Du côté de MGEN, les modalités précises doivent encore être adoptées dans les semaines qui viennent mais « le principe de proposer une redistribution a été acté », indique Delphine Maisonneuve. Habituellement, une mutuelle met en réserve la totalité de ses excédents pour faire face aux années plus difficiles. Et l'année 2025 pourrait révéler son lot de mauvaises surprises, alors que le gou-

vernement ambitionne toujours de récupérer 1,1 milliard d'euros auprès des complémentaires santé. « Notre conviction, c'est de dire que s'il y a eu trop de cotisations perçues, elles doivent avant tout revenir aux adhérents, pas à l'Etat, sous forme de taxe », avance la dirigeante.

par Tifenn Clinkemaillié

